

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 226-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.578

Déposée le: 12.09.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 22

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Relevé statistique du nombre de personnes en fin de droit et de chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé

1. de procéder à un nouveau relevé statistique du nombre de personnes en fin de droit dans le canton de Berne ;
2. de procéder à un nouveau relevé statistique du nombre de chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton de Berne.

Développement :

Selon la réponse du Conseil-exécutif à l'interpellation 086-2017, les personnes n'ayant plus droit aux indemnités de chômage n'apparaissent plus dans les statistiques. Il est dès lors impossible de chiffrer le nombre de personnes en fin de droit dans le canton de Berne ni de les répertorier

par catégorie d'âge. Berne n'établit pas non plus de statistiques sur le nombre de chômeurs de longue durée bénéficiaires de l'aide sociale.

Or ces chiffres sont importants pour se faire une image réelle de la situation et prendre des mesures à la fois concrètes et pertinentes afin de répondre à la problématique des personnes en fin de droit et des chômeurs de longue durée au lieu de courir le risque de planifier dans le vide.

Les offices cantonaux du travail et le SECO ne sont aujourd'hui pas en mesure de fournir des données fiables sur le nombre de demandeurs d'emploi en fin de droit. Il n'existe aucune statistique sur les personnes n'ayant droit à aucune indemnité, sauf dans les cantons qui recensent systématiquement les chômeurs touchant une aide cantonale. Les responsables cantonaux ne savent dès lors pas combien de chômeurs en fin de droit restent inscrits dans leurs ORP.

Sans indicateurs fiables en la matière, il est difficile de comparer les pratiques cantonales concernant les demandeurs d'emploi en fin de droit, sans compter que cela complique par ailleurs toute collaboration ciblée et concrète.

Destinataire

- Grand Conseil